

Procédure de paiement en ligne des factures périscolaires (animation et restauration)

La ville de Malzéville vous permet de régler vos factures périscolaires directement sur internet grâce au site de paiement en ligne www.tipi.budget.gouv.fr



SERVICE EMETTEUR
Mairie de Malzéville - Pôle scolaire
11 rue du Général De Gaulle
BP 20016 54220 MALZEVILLE
Tél: 03.83.29.92.25
Courriel: ecoles@malzeville.fr

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT
Trésor Public
Place de la République
54270 ESSEY-LES-NANCY
IBAN: FR10 3000 1005 83C5 4500 0000 056
BIC: BDFEFRPPCT

Emise le 17/10/2017
Editée le 23/10/2017

TITRE EXECUTOIRE

En application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

FACTURE N° 97380

CONSOMMATION DU 01/09/2017 AU 30/09/2017				
Nom Prénom	Service	Qté	Prix unit.	Total
	ACCUEIL MATIN	4	2,61	10,44 €
	ACCUEIL SOIR	10	2,61	26,10 €
	ACCUEIL MATIN	4	2,61	10,44 €
	ACCUEIL SOIR	10	2,61	26,10 €
CONSOMMATION DU 01/09/2017 AU 30/09/2017				
Nom Prénom	Service	Qté	Prix unit.	Total
	REPAS	13	5,09	66,17 €
	ABSENCE JUSTIFIÉE	3	0,00	0,00 €
	REPAS	13	5,09	66,17 €
	ABSENCE JUSTIFIÉE	3	0,00	0,00 €

NET A PAYER AVANT LE 17/10/2017 : 205,42 €

A NOTER :

Coupon à joindre impérativement à votre règlement

Compte : M. et Mme MAZZA Julien
N° Famille : 001773
Mode de règlement : NET A PAYER AVANT LE 17/10/2017 : 205,42 €
à la Trésorerie Principale d'Essey-Lès-Nancy :

- En espèces (inférieur à 300 €) à la caisse de comptable chargé du recouvrement (rapporter le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis)
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement (joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer)
- Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement (inscrire dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable)
- Par CESU uniquement pour l'activité animation

sur internet via la plateforme de paiement TIPi sur www.tipi.budget.gouv.fr à l'aide des références suivantes :
Identifiant Collectivité : 017914 Référence de la facture : 2017 - 83 - 00 - 97380

En cas de renseignements, réclamations, adressez-vous au service émetteur de la présente facture.
En cas de difficultés de paiement, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.
Voies de recours : Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales). (* *)

Vous serez ensuite dirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques sur lequel vous pourrez finaliser votre règlement à l'aide de votre carte bancaire.

